

20 700 jeunes en formation initiale scolaire dans l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine à la rentrée 2017

L'enseignement agricole offre un large éventail de formations depuis la 4^{ème} jusqu'aux sections de technicien supérieur. Les élèves, lycéens et étudiants peuvent se former aux métiers de l'agriculture mais aussi à ceux de l'agroalimentaire, de l'environnement et du paysage ainsi que ceux des services aux personnes et aux territoires. L'enseignement agricole assure ainsi une mission de formation, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle, une mission d'animation du milieu rural ainsi qu'une mission de coopération internationale.

La Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région pour ce qui concerne le nombre d'établissements et le nombre de jeunes en formation initiale scolaire dans l'enseignement agricole, avec 13 % des effectifs nationaux. À la rentrée 2017, 9 500 élèves, lycéens et étudiants sont inscrits dans les établissements d'enseignement agricole publics, 11 200 dans le privé.

Les établissements agricoles scolaires maillent le territoire néo-aquitain et offrent un large éventail de formations

L'enseignement agricole est présent sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, deuxième région pour le nombre d'établissements et pour les effectifs après Auvergne-Rhône-Alpes. La région compte 112 établissements scolaires : 37 lycées agricoles publics, 53 maisons familiales et rurales (MFR) et 22 lycées agricoles privés. Ces établissements forment 20 700 collégiens, lycéens et étudiants en 2017/2018 (figure 1).

Un établissement d'enseignement supérieur, Bordeaux Sciences Agro, accueille chaque année 600 étudiants dont 450 suivent le cursus d'ingénieur agronome.

Première région en effectifs pour l'enseignement agricole public

La Nouvelle-Aquitaine est la première région pour l'enseignement agricole public. Ce dernier est structuré en 22 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) qui regroupent les lycées publics, des centres de formation d'apprentis et des centres de formation pour adultes ainsi que 33 exploitations agricoles et 7 ateliers technologiques à vocation pédagogique.

Les établissements publics scolarisent 9 500 élèves et étudiants soit 46 % des effectifs régionaux. Ils accueillent de 32 % à 100 % des effectifs de la formation initiale scolaire selon les départements ; en Creuse et en Corrèze, l'enseignement agricole est exclusivement public.

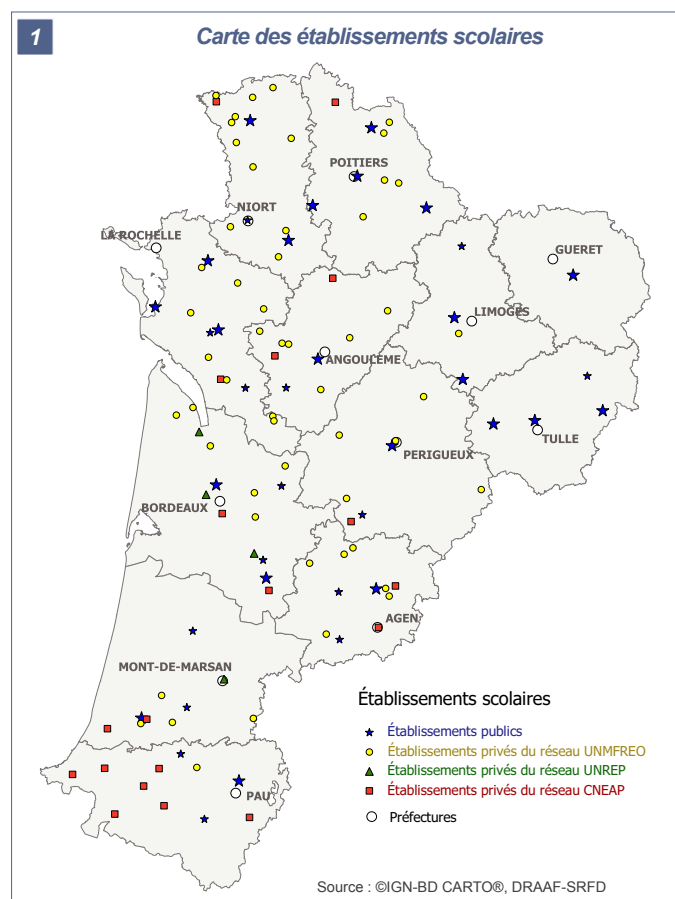
Place majoritaire de l'enseignement agricole privé en Nouvelle-Aquitaine

Deux tiers des établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture sont privés. L'enseignement privé a donc une place majoritaire dans l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine avec 11 200 élèves et étudiants scolarisés soit 54 % des effectifs de la formation initiale scolaire.

Les établissements privés sous contrat avec le ministère de l'agriculture sont affiliés à trois fédérations d'enseignement : l'Union

nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO), le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP).

Ils sont diversement répartis sur la région : le CNEAP est implanté partout, sauf en ex-région Limousin, et numériquement majoritaire dans les Pyrénées-Atlantiques ; les lycées de l'UNREP se trouvent en Gironde et dans les Landes ; enfin les MFR se répartissent sur dix départements avec des effectifs importants dans les Deux-Sèvres, la Dordogne, la Charente, la Charente-Maritime et la Vienne.



Les établissements privés fonctionnent soit sur le rythme des établissements publics (privé temps plein), soit avec une alternance sous statut scolaire (privé rythme approprié, MFR et deux établissements de l'UNREP).

Des lieux de formation de proximité et des internats

Le maillage territorial est l'un des atouts de l'enseignement agricole qui offre, de ce fait, des lieux de formation de proximité.

En outre, les établissements de l'enseignement agricole de la région (à deux exceptions près) disposent d'un internat. Les internes sont majoritaires dans les établissements publics (52 % d'internes) et constituent 85 % des effectifs dans les MFR. Au total, 60 % des jeunes scolarisés dans l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine sont internes.

Les internes sont aussi nombreux parmi les filles que parmi les garçons. Ils constituent trois quarts des effectifs dans le premier cycle et dans le second cycle professionnel, mais seulement 20 % des étudiants préparant un BTS.

Un enseignement à vocation professionnelle

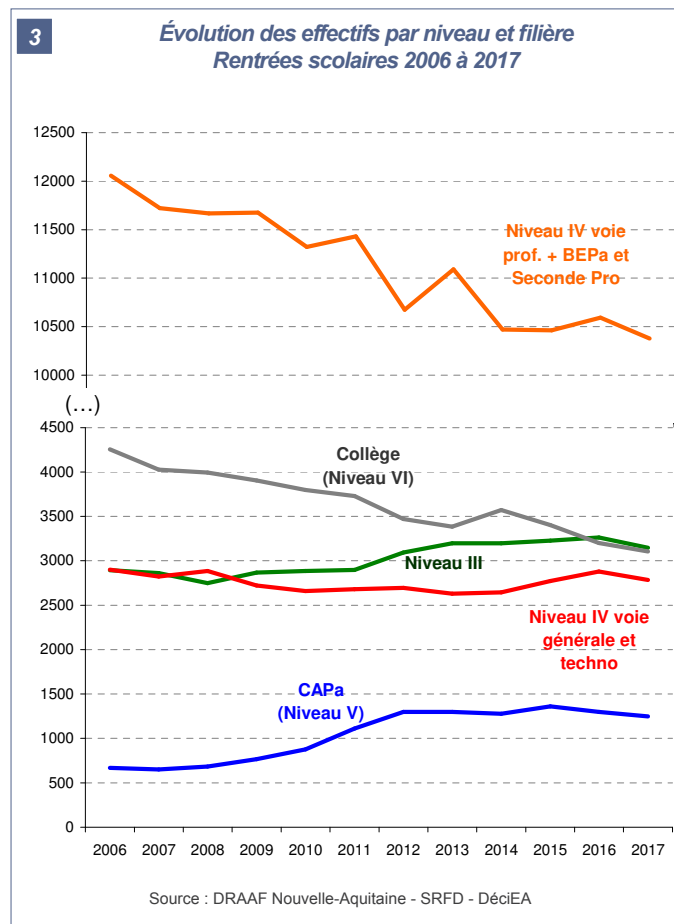
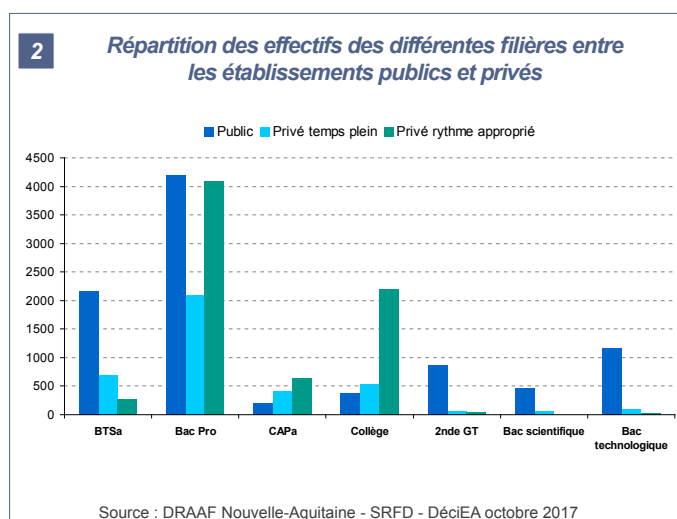
Les filières professionnelles ont une place prépondérante dans l'enseignement agricole. La moitié des jeunes scolarisés – 10 400 lycéens – préparent un baccalauréat professionnel, 3 100 étudiants suivent un cycle supérieur court en BTS agricole et 1 250 élèves se forment en vue d'obtenir un CAP agricole.

À côté des filières professionnelles, les établissements d'enseignement agricole offrent des formations générales et technologiques : 3 100 collégiens se répartissent dans les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} ; les classes de seconde générale et technologique accueillent 1 000 élèves ; enfin 1 800 lycéens préparent un baccalauréat scientifique S mention écologie, agronomie et territoires (EAT) ou un baccalauréat technologique sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV).

Un positionnement différent sur les filières selon les familles d'enseignement

Toutes les filières de formation sont accessibles dans les établissements publics (figure 2). Ils forment 70 % des étudiants en BTS et 90 % des lycéens de la filière générale et technologique. 70 % des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} sont scolarisés dans les MFR. Ces dernières accueillent la moitié des effectifs en CAP et 40 % en Bac Pro.

L'enseignement agricole privé temps plein accueille 20 % des effectifs en BTS agricole et autant dans le second cycle professionnel ou dans le cycle collège. Il est moins présent dans la filière générale et technologique (8 % des effectifs régionaux).



Une baisse continue des effectifs depuis une douzaine d'années

Depuis une douzaine d'années, l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine accuse une baisse régulière de ses effectifs. Ils sont ainsi passés de 22 800 à la rentrée 2006 à 20 700 en 2017, ce qui correspond à une baisse de 0,9 % en moyenne annuelle, soit 200 inscrits en moins chaque année sur cette période.

Toutes les familles d'enseignement subissent une érosion de leurs effectifs. Ceux des établissements publics ont chuté entre 2006 et 2010 puis se sont stabilisés autour de 9 500.

Ceux des MFR sont en baisse continue, avec une perte annuelle moyenne d'une centaine d'inscrits depuis 2009, en lien avec le recul très net du nombre d'élèves dans le premier cycle.

Enfin ceux du privé temps plein oscillent autour de 4 100 élèves et étudiants, leur baisse se limitant en moyenne à une vingtaine de personnes par an depuis 2009.

Une baisse marquée dans le premier cycle et le second cycle professionnel (hors CAP agricole)

Depuis la rentrée 2006, la baisse des effectifs de l'enseignement agricole dans la région résulte principalement du recul du nombre d'inscrits dans la filière Bac Pro (y compris BEP agricole et seconde professionnelle) qui compte 160 apprenants de moins en moyenne chaque année et dans les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} de l'enseignement agricole qui perdent une centaine d'élèves par an (figure 3).

Au contraire, les évolutions sont plutôt favorables dans les classes de CAP et de BTS agricoles. Ainsi, chaque année depuis 2009, le nombre d'inscrits augmente en moyenne d'une trentaine en BTSa, d'une soixantaine en CAPa. Enfin, les effectifs du second cycle général, scientifique et technologique sont restés stables sur toute la période.

Les grands secteurs de la formation professionnelle agricole

La voie professionnelle est scindée en quatre grands secteurs.

Les formations de la production agricole sont les formations cœurs de métier, orientées vers la conduite des exploitations, l'agroéquipement et les différentes productions : horticoles, végétales, viticoles, aquacoles et animales.

Dans le secteur de l'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement, on trouve les formations conduisant aux métiers de l'eau, aux métiers de la forêt, aux travaux paysagers et à la gestion des milieux naturels et de la faune.

Les formations de l'alimentation et de l'agroalimentaire, de la bio industrie et du travail de laboratoire relèvent du secteur de la transformation alimentaire.

Enfin, le secteur des services regroupe les formations préparant à la commercialisation, au conseil et à la vente, aux activités hippiques ainsi qu'aux métiers de service à la personne et d'animation des territoires ruraux.

Le secteur de la transformation peine à recruter et la production retrouve son attractivité

Globalement, les lycéens et étudiants suivant une formation de la voie professionnelle se répartissent dans les différents secteurs comme suit : 45 % dans le secteur des services, 31 % dans la production, 19 % dans l'aménagement et 5 % dans la transformation.

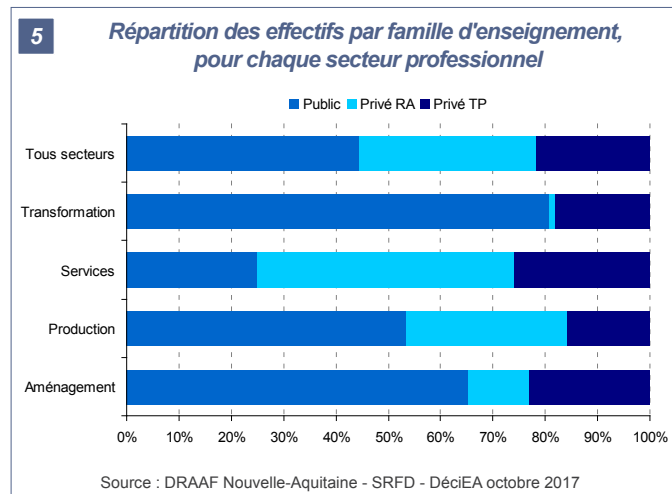
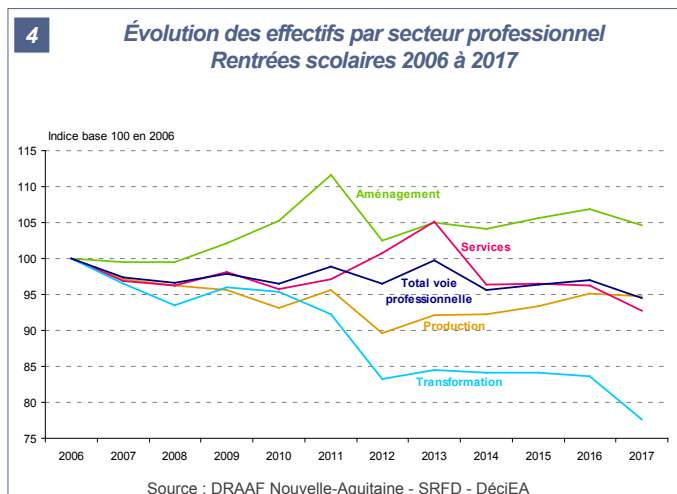
Sur les douze dernières années, et malgré quelques soubresauts entre 2010 et 2013 liés à la rénovation du baccalauréat professionnel à partir de la rentrée 2009, des tendances apparaissent (figure 4) :

- une légère diminution des effectifs dans l'ensemble de la voie professionnelle (-0,5 % en moyenne annuelle) et, en particulier, dans les services ;

- une progression continue dans le secteur de l'aménagement, avec une dizaine d'inscrits en plus en moyenne chaque année ;

- au contraire, un lent déclin des effectifs de la transformation alimentaire ; le nombre de lycéens et d'étudiants dans ce secteur est passé de 900 à la rentrée 2006 à 700 à la rentrée 2017. Cela traduit les difficultés que rencontrent les établissements à attirer les élèves et les étudiants dans ces formations alors que ces qualifications sont recherchées sur le marché du travail.

Sur la période, l'évolution des effectifs de la production est différenciée. Après une période de recul entre 2006 et 2012 – en moyenne près de 90 inscrits en moins à chaque rentrée – les formations de la production ont retrouvé leur attractivité et les effectifs progressent depuis 2012 de 1,1 % en moyenne annuelle, ce qui correspond à 50 inscrits de plus par an.



À la rentrée 2017, la voie professionnelle enregistre un net recul de ses effectifs, après deux années de stabilité : -2,5 % soit 390 lycéens et étudiants de moins par rapport à la rentrée 2016. Cela concerne tous les secteurs, à des degrés divers, la production étant relativement épargnée.

Trois quarts des effectifs du secteur des services dans les établissements privés...

L'enseignement public forme 44 % des lycéens et étudiants de la voie professionnelle, contre 34 % pour l'enseignement privé rythme approprié (MFR) et 22 % pour le privé temps plein. Sur les secteurs professionnels aussi, le public et les différentes fédérations du privé ont des positionnements différents.

Ainsi, la moitié des jeunes se formant aux métiers des services sont scolarisés dans les établissements privés à rythme approprié, un quart dans ceux du privé temps plein et le quart restant dans le public (figure 5).

...et les effectifs des trois autres secteurs professionnels majoritairement dans les établissements publics

Les établissements publics accueillent la moitié des lycéens et étudiants suivant une formation dans la production, les deux tiers dans l'aménagement et 80 % dans la transformation.

La deuxième composante de la voie professionnelle dans les établissements privés rythme approprié, après le secteur des services, est la production agricole. Ainsi, les MFR forment 30 % des lycéens et étudiants dans ce secteur.

L'offre de formations professionnelles dans le privé temps plein couvre les quatre secteurs, de 16 % à 26 % des effectifs régionaux de la voie professionnelle selon les secteurs.

7 800 diplômes délivrés par le ministère de l'Agriculture en juin 2017

À la session de juin 2017, 9 000 lycéens et étudiants en formation initiale scolaire dans l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine se sont présentés aux examens et 7 800 diplômes ont été délivrés par le ministère de l'Agriculture. Le ratio Admis/Présents de 86 % dans la région est comparable au ratio national (87 %).

Les formations des services sont celles qui fournissent le plus de diplômés (42 %), devant celles de la production (27 %) (figure 6).

Les trois quarts des diplômes délivrés en juin 2017, dont un tiers de Bac Pro, sanctionnent un second cycle professionnel. Depuis 2012, la proportion de bacheliers parmi les diplômés a progressé de 5 points, passant à 43 % en 2017. Les BTS agricoles constituent 15 % des diplômes obtenus.

Des élèves, lycéens et étudiants aux profils variés

Un apprenant sur dix est enfant d'agriculteurs

L'origine socioprofessionnelle des apprenants est plus diversifiée qu'autrefois et toutes les catégories sont représentées (figure 7). Les enfants d'employés sont les plus nombreux avec un quart des effectifs, devant ceux des ouvriers (22 %). La part des enfants d'agriculteurs exploitants dans les rangs de l'enseignement agricole n'a cessé de diminuer au cours des douze dernières années, passant de 15 % à la rentrée 2006 à 11 % en 2017.

Une parité globale masquant des disparités selon le niveau et le secteur de formation

Il y a autant de filles scolarisées dans les établissements d'enseignement agricole de Nouvelle-Aquitaine que de garçons. Derrière cette parité globale, la proportion de filles diffère :

- selon le secteur d'enseignement de l'établissement : les filles sont proportionnellement plus nombreuses dans le privé (60 % des effectifs contre 45 % dans le public) ;
- selon le secteur de formation (figure 8) : les filles constituent 80 % des jeunes dans les formations des services, 15 % dans celles de l'aménagement ;
- selon le niveau de formation : tous secteurs confondus, on observe que la proportion de filles diminue lorsque le niveau de formation augmente, de 70 % au niveau V (CAP) à 55 % au niveau IV (Bac) et 40 % au niveau III (BTS).

Un recrutement majoritairement départemental sauf pour les BTS

70 % des élèves et étudiants formés dans l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine fréquentent un établissement situé dans le même département que celui où ils résident. Les autres viennent d'un autre département, en Nouvelle-Aquitaine (20 %) ou dans une autre région (10 %).

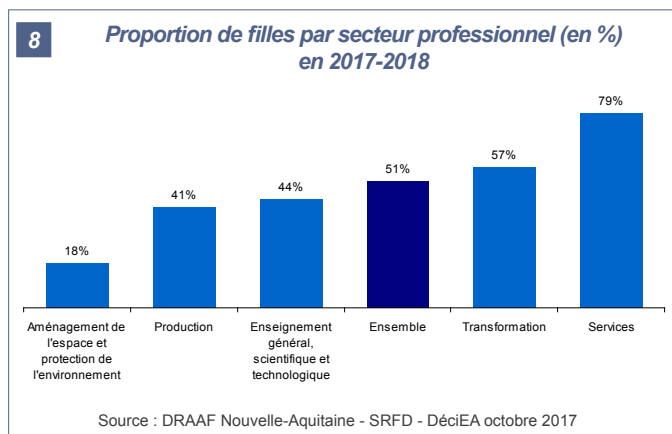
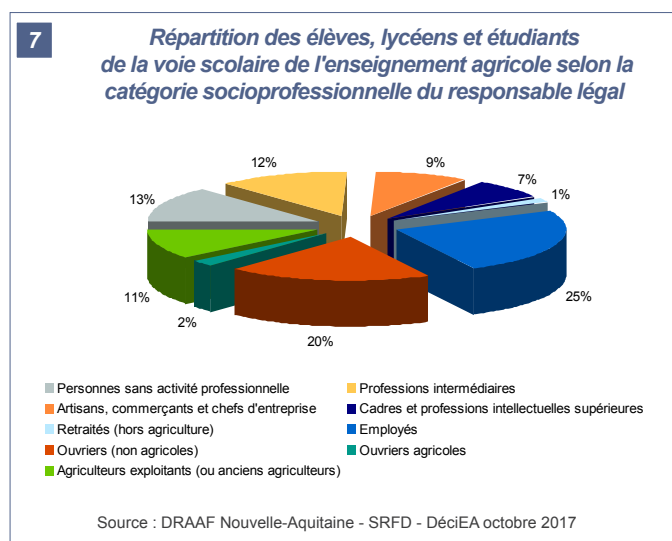
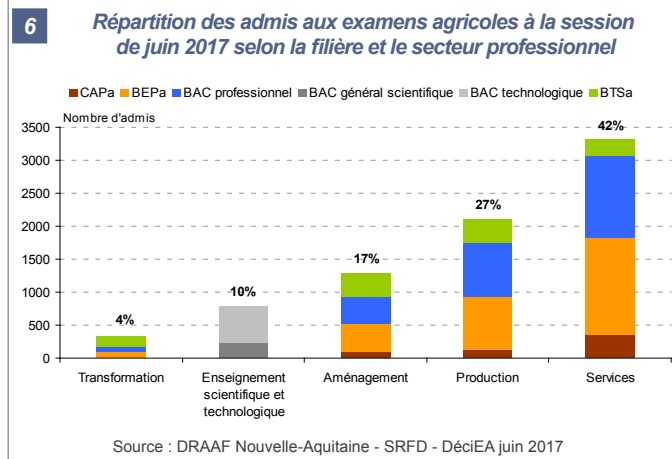
Le recrutement départemental est très marqué (plus de 80 % d'inscrits scolarisés dans le département de résidence) dans la voie générale, scientifique et technologique, dans les classes de CAP agricoles et dans les formations aux métiers des services.

Dans les autres secteurs professionnels, un tiers (transformation) à la moitié (production, aménagement) des lycéens et étudiants se forment hors de leur département de résidence.

Dans les sections de technicien supérieur, qui ont un recrutement national, près de 60 % des étudiants sont originaires d'un département différent de celui de leur établissement de formation. Un quart proviennent d'autres régions, notamment des régions limitrophes, l'Occitanie en particulier. ■

Pour en savoir plus :

La formation initiale scolaire dans l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine à la rentrée scolaire 2017 - Agreste Nouvelle-Aquitaine - Chiffres&Données n°22 - Décembre 2017



©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication par intérim : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVALD
Rédacteur : Stéphane BALAN
Composition - Impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

